

| | |
|--|-----------------------|
| Direction | Monsieur Michel FAURE |
| FONCTION : PROVISEUR | |
| Définition de la fonction : Fonctionnaire d'autorité, le Proviseur a pour mission d'administrer la vie du Lycée dans les domaines pédagogique, éducatif et matériel dans le respect des droits et des obligations de tous les membres de la communauté scolaire. Où s'adresser : au Secrétariat – bâtiment Enseignement général | |
| Descriptif des activités essentielles : <ul style="list-style-type: none">- participe à l'accueil des élèves et des parents et des personnels- assure les relations extérieures (Rectorat, Inspection Académique, collectivités, Syndicats, Fédérations de Parents)- représente l'Etablissement auprès des autres services de l'Etat et des divers organismes publics ou privés- met en œuvre les politiques nationales et rectorales- organise et contrôle le travail de l'ensemble des personnels affectés au Lycée, l'évalue et en rend compte au Recteur- prépare les travaux du Conseil d'Administration, en exécute les décisions- donne les ordres de recettes et de dépenses dans le cadre du Budget- prend toutes les décisions relatives à la gestion administrative et matérielle dans son domaine de compétences- prend toutes les décisions relatives à la sécurité des personnes et des biens- veille au respect du Règlement Intérieur | |
| Observations : | |